

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
9 OCTOBRE 2018**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire – 11 septembre 2018
4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1. Rapport du directeur SSI
 - 5.2. Sûreté du Québec – Priorité locale
6. SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Acceptation - Comptes à payer au fond d'administration générale au 30 septembre 2018
 - 6.2. État des revenus et des dépenses au 30 septembre 2018
 - 6.3. Autorisation – Remboursement Matricule 1105-19-8446
 - 6.4. Autorisation – Fin du programme Vortex
 - 6.5. Autorisation – Mise à jour des conditions de travail de Madame Catherine Emond
 - 6.6. Autorisation – Embauche de Madame Josianne Boyer
 - 6.7. Autorisation – Soumission déneigement piste cyclable
 - 6.8. Autorisation – Soumission déneigement borne sèche
7. POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1. Avis de motion – Règlement no.462 Répartition travaux cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires
 - 7.2. Projet – Règlement no.462 Répartition travaux cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires
 - 7.3. Avis de motion – Règlement no.463 Amendant le règlement no.447 établissant un régime de tarification
 - 7.4. Projet – Règlement no.463 Amendant le règlement no.447 établissant un régime de tarification
 - 7.5. Avis de motion – Règlement no.464 abrogeant le règlement no.369
 - 7.6. Projet – Règlement no.464 abrogeant le règlement no.369
 - 7.7. Modification – Règlement no.246
 - 7.8. Procès-verbal de correction – Règlement no.450
8. SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2. Demande de zone industrielle à la MRC
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Rapport Travaux Publics
10. LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
11. DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1. Demande d'aide financière – Nez Rouge
 - 11.2. Demande d'aide financière – Apprendre en coeur
 - 11.3. Demande d'aide financière – Fabrique St-Cyprien
 - 11.4. Demande d'aide financière – Moisson Rive-Sud
 - 11.5. Autorisation – Tournage de film
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO.2018-10-234
OUVERTURE - SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de Monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h00.

RÉSOLUTION NO.2018-10-235
ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Maurice Boissy, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION NO.2018-10-236
ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT GÉNÉRAL)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR SSI

RÉSOLUTION NO.2018-10-237
SÛRETÉ DU QUÉBEC – PRIORITÉ LOCALE

CONSIDÉRANT une demande déposée par la MRC de fournir au comité de sécurité publique les trois priorités en matière de sécurité pour la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le document de la MRC soit rempli avec les priorités locales suivantes :
 - Sécurité routière aux intersections
 - Surveillance des parcs municipaux
 - Augmentation de la présence dans le milieu
- QUE le document soit transmis à la MRC.

RÉSOLUTION NO.2018-10-238
ACCEPTATION - COMPTES À PAYER AU FONDS
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU 30 SEPTEMBRE 2018

Sur proposition de Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'approuver les comptes à payer, tels que mentionnés au fond d'administration générale en date du 30 septembre au montant de 143,612.14\$.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30
SEPTEMBRE 2018

RÉSOLUTION NO.2018-10-239
AUTORISATION – REMBOURSEMENT MATRICULE 1105-19-
8446

CONSIDÉRANT la demande de remboursement d'un montant de 880.95\$ déposé par les propriétaires du matricule 1105-19-8446;

CONSIDÉRANT que ce montant respresente une somme perçue en trop de 190.53\$ suite à un versement effectué le 5 septembre 2018 occasionné par la modification de la valeur foncière dans le cadre de la refonte cadastrale ainsi qu'un montant additionnel pour un versement de 690.42\$ effectué par erreur par le contribuable en date du 19 septembre 2018.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé le remboursement par chèque d'un montant de 880.95\$ à la faveur des propriétaires du matricule no.1105-19-8446.

RÉSOLUTION NO.2018-10-240
AUTORISATION – FIN DU PROGRAMME VORTEX

CONSIDÉRANT la résolution no.2017-01-011 autorisant l'implantation de la solution en gestion électronique des documents Vortex;

CONSIDÉRANT que l'organisation a presque 3 ans d'expérience dans l'implantation de cette solution informatique;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas les ressources humaines, ni l'infrastructure informatique nécessaire pour exploiter cette solution informatique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le projet Vortex soit annulé.
- QUE les contrats liant la municipalité à la firme Ressources GED Louise Paradis soit terminés.

RÉSOLUTION NO.2018-10-241
AUTORISATION – MISE À JOUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DE MADAME CATHERINE EMOND

CONSIDÉRANT que Madame Catherine Emond fait un travail exemplaire au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite reconnaître l'apport de

Madame Emond au sein de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

QUE soit octroyée, à Madame Catherine Emond, une augmentation de salaire de 1.02\$.

RÉSOLUTION NO.2018-10-242
AUTORISATION – EMBAUCHE DE MADAME JOSIANNE BOYER

CONSIDÉRANT la démission de Madame Stéphanie Lefebvre;

CONSIDÉRANT que la municipalité a mis en place un appel de candidature pour combler un poste au sein de l'administration de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a rencontré 9 candidates pour le poste;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a déposé sa recommandation pour le poste;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

QUE Madame Josianne Boyer soit embauchée à titre de technicienne en comptabilité selon les dispositions prévues à la fiche d'emploi.

RÉSOLUTION NO.2018-10-243
AUTORISATION – SOUMISSION DÉNEIGEMENT PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission pour le déneigement de la piste cyclable pour l'hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission est de 1,000\$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée l'acceptation de la soumission d'Excavation Michel et fils au montant de 1,000\$ plus taxes.
- QUE la présente résolution soit transmise à l'entreprise Excavation Michel et fils.

RÉSOLUTION NO.2018-10-244
AUTORISATION – SOUMISSION DÉNEIGEMENT BORNE SÈCHE

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission pour le déneigement dans le cadre de l'entente de la borne sèche pour l'hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission est de 1,525\$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée l'acceptation de la soumission d'Excavation Michel et fils au montant de 1,525\$ plus taxes.
- QUE la présente résolution soit transmise à l'entreprise Excavation Michel et fils.

RÉSOLUTION NO.2018-10-245

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.462 RÉPARTITION DES TRAVAUX DE COURS D'EAU GRANDE DÉCHARGE DES TERRES NOIRES

Monsieur Michel Monette dépose un avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que le Règlement no.462 adoptant la répartition des coûts des travaux de cours d'eau de la grande décharge des terres noires, sera présenté pour adoption lors d'une future séance du conseil.

RÉSOLUTION NO.2018-10-246

PROJET – RÈGLEMENT NO.462 RÉPARTITION DES TRAVAUX DE COURS D'EAU GRANDE DÉCHARGE DES TERRES NOIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture no.4637 au montant de 43,592.65\$ pour les travaux d'entretien de la Grande décharge des terres noires;

CONSIDÉRANT QUE la facture no.4637 est accompagnée de la répartition effectuée selon les paramètres de la résolution no.2018-06-87.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un règlement afin que les coûts relatifs aux travaux d'entretien soient facturés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par _____ lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le _____;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le _____.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents que soit adopté le règlement no. 462 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

Article 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

Article 2 La répartition des dépenses relatives aux travaux d'entretien du cours d'eau ont été établis selon la résolution no.2018-06-87.

Article 3 La répartition est annuelle et indivisible et elle est payable par le propriétaire inscrit au rôle. Elle est également assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et est percevable de la même façon.

Article 4 L'annexe A fait partie intégrante du présent règlement.

Article 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO.2018-10-247
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.463 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO.447 ÉTABLISSANT UN RÉGIME DE TARIFICATION

Monsieur Michel Monette dépose un avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que le règlement no.463 amendant le règlement no.447 établissant un régime de tarification, sera présenté pour adoption lors d'une future séance du conseil.

RÉSOLUTION NO.2018-10-248
PROJET – RÈGLEMENT NO.463 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO.447 ÉTABLISSANT UN RÉGIME DE TARIFICATION

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir un régime de tarification évolutif qui s'adapte à la réalité de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par _____ lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le _____;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le _____.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents que soit adopté le règlement no.463 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

Article 2

Ajouter à l'article 8.3 les catégories suivantes :

Déblai/Remblai	\$25
Aménagement de terrains	\$25
Autres permis ou certificats d'autorisations	\$25

Article 3 Modifier l'article 8.6 selon les conditions suivantes :

Résidentiel

Permis de raccordement à l'aqueduc	\$100
Permis de raccordement aux égouts	\$100

Commercial/Industriel

Permis de raccordement à l'aqueduc	500\$
Permis de raccordement aux égouts	500\$

Article 4 Rembourser la différence entre la tarification à 1,500\$/service et la nouvelle grille de tarification.

Article 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO.2018-10-249
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO.464 ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NO.369

Madame Carole Forget dépose un avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que le règlement no.464 abrogeant le règlement no.369, sera présenté pour adoption lors d'une future séance du conseil.

RÉSOLUTION NO.2018-10-250
PROJET – RÈGLEMENT NO.464 ABROGEANT LE RÈGLEMENT
NO.369

CONSIDÉRANT UNE structure réglementaire déficiente;

CONSIDÉRANT L'adoption du règlement no.429 décrétant le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par _____ lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le _____;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le _____.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents que soit adopté le règlement no.464 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Le présent règlement abroge le règlement no.369

Article 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO.2018-10-251
MODIFICATION – RÈGLEMENT NO.246 TRAVAUX RUES
JANELLE

CONSIDÉRANT l'article 1076 du *Code municipal du Québec* autorisant la modification d'un règlement d'emprunt par résolution;

CONSIDÉRANT la résolution no.2018-07-169 demandant la réalisation complètes des objets de règlements;

CONSIDÉRANT des inexactitudes présentes dans le libellé du règlement no.246;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Modifier l'article 2 du règlement no.246 de manière qu'au lieu de lire 145,207.41\$, nous pouvons lire désormais 130,638.60\$.
- Modifier l'article 4 du règlement no.246 de manière qu'au lieu de lire 145,207.41\$, nous pouvons lire désormais 78,938\$.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT NO.450 ADOPTANT UN NOUVEAU PLAN D'URBANISME

Effectué le 9 octobre 2018 et conformément à l'article 202.1 du Code municipal, le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville apporte une correction au règlement no.450 adoptant un nouveau plan d'urbanisme.

NATURE DE LA CORRECTION

DE modifier la compréhension du règlement afin d'inscrire le bon numéro de règlement étant remplacé par le règlement no.450.

MODIFICATION

« Ce règlement s'intitule « Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville » et porte le numéro 450. Il remplace le Règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne paroisse de Saint-Cyprien-de-Napierville numéro 60-24762. »

par

« Ce règlement s'intitule « Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville » et porte le numéro 450. Il remplace le Règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne paroisse de Saint-Cyprien-de-Napierville numéro 135. »

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

RÉSOLUTION NO.2018-10-252

DEMANDE DE ZONAGE INDUSTRIEL À LA MRC

CONSIDÉRANT qu'il n'y aucune zone industrielle sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a une grande demande d'implantation d'entreprise de nature industrielle sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait partie du pôle économique principal que sont les municipalités de Napierville/St-Cyprien-de-Napierville tel que prévu dans le schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT qu'en tant que pôle économique principal, il est totalement justifié d'obtenir du zonage industriel;

CONSIDÉRANT que la demande vise une superficie de 12,32 ha dans le secteur de la rue Rogel-Lamoureux dont le plan désignant les différents lots touchés se trouve en Annexe I.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit demandée une modification mineure du schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville de façon à permettre l'usage industriel sur le territoire de la municipalité.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO.2018-10-253
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – NEZ ROUGE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière, reçue en date du 6 août 2018, de l'organisation Opération Nez Rouge;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit octroyée une aide financière de 100\$ à l'organisation Nez Rouge.

RÉSOLUTION NO.2018-10-254
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPRENDRE EN CŒUR

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière, reçue en date du 5 septembre 2018, de l'organisation Apprendre en cœur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit octroyée une aide financière de 100\$ à l'organisation Apprendre en cœur.

RÉSOLUTION NO.2018-10-255
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE ST-CYPRIEN

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière, reçue en date du 15 septembre 2018, de la Fabrique Saint-Cyprien;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit octroyée une aide financière de 500\$ à la Fabrique Saint-Cyprien.

RÉSOLUTION NO.2018-10-256
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MOISSON RIVE-SUD

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière, reçue en date du 5 octobre 2018, de l'organisation Moisson Rive-Sud;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit déclinée la demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NO.2018-10-257
AUTORISATION – TOURNAGE DE FILM

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation de tournage sur le rang des Patriotes Nord, le 19 octobre de 7h00 à 19h00, et sur la Montée Castagne, le 26 octobre 2018 de 7h00 à 14h00;

CONSIDÉRANT chaque prise devrait prendre entre trois et cinq minutes à tourner; il devrait y avoir environ 20 minutes entre chaque prise pour que les automobilistes puissent circuler;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers

(ère) présents:

- QUE soit autorisé le tournage du film « Le bruit des moteurs » selon les conditions prévues précédemment dans la résolution ainsi que celles prévues dans la demande d'autorisation de tournage.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

RÉSOLUTION NO.2018-10-258

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de lever la séance du conseil à 20h39.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL
& SECRÉTAIRE-TRÉSORIER